

Notre démarche ISR

Loin d'être une contrainte que s'impose le fonds Axiplit Home Value 2 dans sa gestion immobilière, l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, la mesure de la performance ESG et la rigueur du suivi, participent à une démarche professionnelle vertueuse visant à préserver la fonctionnalité, l'utilité et donc, la valeur de son patrimoine sur le moyen et le long terme.

En effet, cette démarche extra-financière est un outil et un atout qui permettent, en connaissant dans le détail les actifs gérés, de se préparer le mieux possible aux évolutions futures du marché, du secteur, de la société et de la réglementation.

Présentation du label ISR

Le label ISR pour l'immobilier est un label créé par décret en 2020 qui a pour objectif de rendre plus visible les produits d'Investissement Socialement Responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. C'est le seul de ce type en Europe.

Concrètement, le label ISR vient récompenser les fonds qui respectent les critères stricts de l'investissement socialement responsable en utilisant une méthodologie basée sur des critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

Il est décerné par des organismes indépendants et accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Grille d'évaluation ESG

La grille d'évaluation ESG permet de mesurer la performance extra-financière des actifs gérés par Axiplit Real Estate Partners pour le fonds Axiplit Home Value 2.

La politique ISR d'Axiplit Real Estate Partners reposera sur les trois piliers E, S et G (Environnement, Social et de Gouvernance. La pondération choisie pour le fonds traite à égalité les enjeux E et S à hauteur de 40%, et traite l'enjeu G à hauteur de 20%. Pour chacun des 3 piliers, un objectif principal a été déterminé auquel se rattachent des critères, au nombre de 31, dont les plus significatifs sont les suivants :

Pilier Environnemental

➤ **Objectif principal de réduction de l'empreinte environnementale du bâtiment :**

- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction de l'émission de GES
- Réduction de la consommation d'eau

Pilier Sociétal

➤ **Objectif principal de promotion de la qualité de vie des locataires, en favorisant :**

- Proximité des transports en commun
- Accès aux infrastructures de transport national
- Accès aux services au sein du bâtiment ou à proximité

Pilier de Gouvernance

➤ **Objectif principal d'influencer des parties prenantes, pour qu'elles adoptent des pratiques environnementales et sociétales vertueuses :**

- Sensibilisation des locataires aux écogestes et affichage d'une signalétique pour le tri sélectif
- Résilience de l'habitat aux changement climatique

Pour conduire cette démarche, une note ESG sur 100 est affectée à chacun des actifs du fonds Axiplit Home Value 2. Les actifs situés sous la note seuil défini par le fonds devront faire l'objet d'un plan d'action, pour leur permettre d'augmenter leur note ESG initiale dans le délai des trois ans prévus par le Référentiel Immobilier.

La méthodologie d'évaluation ESG pourra être mise à jour en fonction des évolutions réglementaires ou des objectifs de la société de gestion. Son application et son évolution seront contrôlées a minima annuellement lors du comité de contrôle interne de la société de gestion.

Communication aux investisseurs

Axipit Real Estate Partners se fixe comme objectif pour son reporting extra-financier de couvrir l'ensemble des actifs du fonds.

Le reporting annuel présentera, actif par actif, la note ESG obtenue, son évolution, ainsi que les plans d'actions mis en œuvre afin de parvenir à la note seuil défini par la société de gestion.

Par ailleurs, Axipit Real Estate Partners présentera les indicateurs de performance ESG suivants :

Domaines de reporting	Thématiques	Indicateurs de performance ESG
Environnement	Energie	Performance énergétique tous fluides, tous usages, parties communes et privatives
	Emissions de GES	Emissions de GES, tous fluides, tous usages, parties communes et privatives
	Gestion de l'eau	Consommation d'eau, parties communes et privatives
	Gestion des déchets	Part des actifs équipés de dispositifs favorisant le tri sélectif des déchets par les occupants
	Autre	Labellisation/certification
Social/Sociétal	Mobilité	Proximité aux nœuds de transport par catégorie (transports en commun, bornes véhicules électriques et vélo, gares et aéroports, etc.)
	Services rendus aux occupants	Part des actifs situés à proximité de services et commerces de proximité
Gouvernance	Parties prenantes	Part des contrats avec des prestataires incluant des clauses ESG